

POUR TOUS LES ÉLÈVES

Règlements sur l'utilisation des cellulaires, des montres intelligentes et des écouteurs

À moins qu'un enseignant en permette CLAIEMENT l'utilisation à des fins pédagogiques, l'élève doit laisser **son appareil, sa montre, ses écouteurs et tout autre appareil mobile dans sa case**. Il est à noter que l'école n'est pas responsable des bris, des pertes ou des vols. La case doit être munie d'un cadenas sécuritaire et barrée.

Conséquemment, si un élève transgresse ce règlement, peu importe le type et les applications contenus dans ceux-ci, l'appareil ou les appareils seront confisqués par un membre de l'équipe école sur les heures de cours pour une durée variable.

- 1- Premier avertissement: pour la période**
- 2- Deuxième avertissement: pour une durée de 5 jours ouvrables**
- 3- Troisième avertissement: pour une durée de 10 jours ouvrables**

L'élève doit se présenter au secrétariat principal pour récupérer les appareils confisqués et les y rapporter le lendemain s'il y a lieu (deuxième et troisième avertissement).

Pour le deuxième et le troisième avertissement: L'élève récupère son ou ses appareils en fin de journée avant de quitter l'école. Les appareils sont confisqués pendant les heures de classe et sur l'heure du dîner.

POUR TOUS LES ÉLÈVES

Utilisation des ressources informatiques et netiquette

L'utilisation d'un appareil informatique en classe est destinée à des fins pédagogiques.

L'élève s'engage à :

- Se connecter à partir de son adresse fournie par l'école (@educ.cscapitale.qc.ca);
- À consulter les pages Internet en lien avec la tâche demandée;
- Écrire ou faire des commentaires en lien avec la tâche demandée;
- Utiliser un langage adéquat et respectueux;
- Ne pas ajouter de liens renvoyant à des pages ou à des documents qui ne réfèrent pas au travail demandé;
- Assister seulement aux cours en visioconférence auxquels il est invité;
- Manipuler les appareils prêtés par l'école prudemment pour éviter la détérioration rapide des équipements auquel cas les frais de réparation pourraient être facturés aux parents;
- **Ne pas filmer, enregistrer ou diffuser des images, des vidéos, des photos d'élèves ou de membres du personnel sans avoir obtenu leur consentement préalable. L'élève s'expose à des conséquences s'il pose ces actions.**

Cette utilisation est régie par une netiquette basée sur les valeurs de respect, de politesse et d'intégrité intellectuelle afin d'assurer des échanges respectueux envers tous et le bon déroulement des activités pédagogiques et .

Si l'élève ne respecte pas la netiquette ou n'utilise pas adéquatement les ressources informatiques, le code de vie de l'école sera appliqué.



Tous les élèves et l'autorité parentale doivent prendre connaissance de ces règlements et une confirmation de lecture devra être signée avant le début des cours.